

## ANNEXE 3 : BILAN DE COMPÉTENCE

### NOTRE CODE DE DEONTOLOGIE

---

NOTRE QUALITÉ professionnel nous engage à suivre les règles et devoirs ci-dessous énoncés afin de garantir une conduite éthique de notre mission, dans le respect total des valeurs de notre profession.

#### **Ethique professionnelle :**

Les consultants Astucia exercent leur activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.

#### **Formation :**

Les consultants Astucia bénéficient de l'expérience et des compétences indispensables à l'exercice de leur fonction.

Les consultants Astucia actualisent continuellement leurs connaissances, en suivant une formation professionnelle permanente afin de ne pas vivre sur leurs acquis.

#### **Contrat :**

Pour chaque mission, un contrat est rédigé. Il définit clairement la demande initiale ; les objectifs à atteindre ; les moyens mis en œuvre ; les modalités de réalisation (lieu, durée, fréquence des entretiens) ; les honoraires perçus.

Le bénéficiaire du bilan de compétence doit être dans une démarche volontaire et avoir parfaitement compris le contrat mis en place.

#### **Secret professionnel :**

La bienveillance est indispensable au bon déroulé d'un bilan de compétence.

Les échanges se font en toute confidentialité, dans le respect du client, de sa personne, de ses choix, sans interférer dans ses décisions.

En cas de contrat tripartite, les informations reçues ne seront pas délivrées à l'entreprise.

#### **Moyens :**

La personne accompagnée s'implique dans le bilan de compétence. Des exercices seront proposés d'une séance à l'autre. Ils font partie intégrante du processus mis en place pour atteindre les objectifs.

Le consultant ASTUCIA s'engage à mettre en œuvre toutes leurs compétences pour vous permettre d'atteindre vos objectifs. Le contrat est un contrat de moyens et non pas un contrat de résultats. Ces moyens sont le temps et la compétence du consultant.

#### **Évaluation de L'accompagnement :**

Le résultat du bilan de compétence est lié à l'exécution des exercices proposés. Le client est responsable de son travail et de toutes ses conséquences sur lui-même.

Le consultant ASTUCIA a une obligation de moyens pour permettre au client d'atteindre ces résultats, il ne pourra être tenu pour responsable des décisions professionnelles et personnelles prises par le bénéficiaire du bilan de compétence pendant la période du suivi et successivement.